



VISITE GUIDÉE

FORT DE VILLIERS

par **Patrick COTTE**, président de l'Association de Sauvegarde du Fort de Villiers et **Pascale COTTE-MORRETON**, maire adjointe déléguée au Patrimoine historique, aux Archives, à la Documentation, au Tourisme et à la Certification de Noisy-le-Grand

Mercredi 6 juin 2018

de 14h30 à 16h30

Le fort de Villiers

Un fort à l'histoire mouvementée

Le fort de Villiers a été construit entre 1878 et 1880, afin de renforcer le système défensif de Paris.

Lors de la Première Guerre mondiale, il sert de poste de tir pour la défense contre les avions du Camp retranché de Paris.

Au sortir du conflit, il perd son usage militaire et les terrains entourant le fort sont loués pour des usages civils (cultures potagères, parcage de chevaux, stockage de matériels).

En 1955, l'édifice est mis à la disposition d'Emmaüs pour reloger des sans-abris.

Puis, à partir de 1975, le ministère de la Défense le concède à la commune de Noisy-le-Grand moyennant le gardiennage et l'entretien.

Dans les années 1980, le site change une nouvelle fois de vocation en hébergeant des associations culturelles et sportives, avant que son état de détérioration impose l'interdiction de son accès.



Depuis 2015, la nouvelle municipalité a à cœur de redonner vie à ce site emblématique. Actuellement, un projet de réhabilitation mené par de jeunes architectes est en cours via la Fondation Wilmotte.

C'est donc une **visite exceptionnelle d'un édifice en pleine résurrection, en principe fermé au public**, que nous vous proposons !

Mercredi 6 juin de 14h30 à 16h30

**Fort de Villiers, 11 bis rue Paul Belmondo
93160 Noisy-le-Grand**

Accès par le RER A, arrêt Gare Noisy Mont d'Est, puis bus 310 direction les Yvris, arrêt Paul Belmondo, ou 15 minutes de marche

Ou accès en voiture, avec possibilité de se garer à proximité du fort

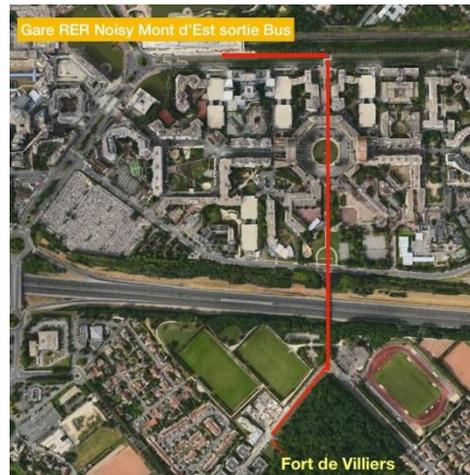
Prévoir de bonnes chaussures de marche et un chapeau

5 € par personne (adhérents)
10 € par personne (non adhérents)

***Nombre de participants limité.
Inscription par ordre d'arrivée des règlements.***

Inscription et règlement par carte bleue :
[15 places disponibles, cliquez ici](#)

Inscription et règlement par chèque :
15 places disponibles, envoyer votre règlement à Patrimoine-Environnement + un e-mail à claudine.sebille@numericable.fr



Patrimoine-Environnement : association reconnue d'utilité publique qui œuvre à la sauvegarde et à la valorisation du patrimoine et des paysages dans toutes leurs diversités.

L'association conseille et assiste juridiquement ses adhérents. Elle intervient entre autre auprès des pouvoirs publics et participe aux débats nationaux. Elle a aussi pour vocation d'informer et d'agir à travers des actions spécifiques comme par exemple l'organisation des Journées de Patrimoine de Pays et des Moulins et des ateliers thématiques.

Patrimoine-Environnement

6-8, passage des Deux Sœurs - 75009 Paris

01 42 67 84 00

www.patrimoine-environnement.fr